



Administrateur du programme

HED Courtier en Assurance Inc.
1200 Boul. Chomedey, Bureau 620
Laval, Québec H7V 3Z3
Téléphone : 450-686-4066
Sans frais : 1-866-860-CVMA (2862)
Télec. sans frais : 866-631-7896

Courriel

hed@hedinc.com

Site web

www.hedinc.com/fr
www.veterinairesauCanada.net/
insurance.aspx

Prévention du cambriolage

Contrairement à la pensée générale, les cliniques vétérinaires sont des cibles intéressantes pour les cambrioleurs. L'augmentation récente des cas de cambriolage démontre bien cette tendance, d'où l'importance de prendre les précautions nécessaires pour protéger votre commerce.

Toutes les cliniques vétérinaires s'approvisionnent en produits pharmaceutiques et nous sommes conscients que la plupart d'entre vous limitez la quantité de narcotiques au strict minimum. Cependant, même si vous n'avez pas ce genre de produits en inventaire, les voleurs peuvent croire que vous en possédez.

Si vos lieux ne sont pas bien protégés, vous risquez de recevoir la visite de voleurs à la recherche de narcotiques et lorsqu'ils n'en trouvent pas, leur frustration pourrait être source de dommages considérables dans votre clinique.

Malheureusement, dans plusieurs situations, les dommages causés par les voleurs sont beaucoup plus importants que le montant du vol lui-même !

À certaines occasions, les voleurs ciblent les équipements de haute valeur tels que les appareils de diagnostic et de traitements que vous possédez dans votre laboratoire ou dans votre salle d'opération. Selon nos indications, ces équipements font l'objet de « commandes spéciales » et les cambrioleurs les revendent ensuite à l'extérieur du pays.

Même s'il semble très compliqué et difficile d'enlever ce type d'équipements des lieux, les voleurs peuvent y arriver s'ils ont assez de temps.

La présence d'un système de sécurité efficace pour protéger votre immeuble ou votre local est très recommandé. Des voleurs audacieux ont déjà stationné leur camion de livraison à une clinique en plein jour en profitant, pendant que celle-ci était fermée, pour 'déménager' des équipements. Les cliniques situées dans des secteurs éloignés sont plus susceptibles d'être victimes de tels assauts, mais ceci c'est déjà produit dans des secteurs plus achalandés et dans des quartiers résidentiels.

Il est important de vérifier les lieux quotidiennement pendant les week-ends et les périodes de vacances.

Mesures de sécurité requises :

Système d'alarme :

1. Détecteurs de mouvement couvrant tous les endroits de l'immeuble ou du local.
2. Contacts sur toutes les portes et les fenêtres.
3. Détecteurs de bris de vitres.
4. Alarme reliée à une centrale de contrôle approuvée ULC avec une ligne protégée de type DVAC ou « back up cellulaire ».
5. Les cliniques situées dans les endroits éloignés devraient considérer l'installation d'un câble d'alarme sur le sol dans le stationnement. Ce dernier pourra alerter la compagnie de surveillance si un véhicule vient sur les lieux lorsque la clinique est fermée.
6. Des appareils-photo à circuit fermé activés par mouvements devraient être installés à l'extérieur de l'immeuble (endroits ruraux).

2. Le coffre-fort devrait être ancré au sol pour empêcher qu'il ne soit volé.

Ligne sécurisée :

1. Favoriser l'installation d'une ligne téléphonique dédiée de type (DVAC) qui alertera la centrale de surveillance lorsque la ligne téléphonique est en panne ou coupée.
2. Comme autre alternative, installer un module téléphonique cellulaire au système d'alarme qui alertera la centrale de surveillance lorsque la ligne téléphonique est en panne ou coupée.

Sécurité de l'immeuble :

1. Toutes les portes extérieures devraient être munies de serrure à pêne dormant (serrure se verrouillant de l'intérieur et de l'extérieur).
2. Une plaque en acier devrait couvrir la poignée et la serrure de la porte pour empêcher que ces dernières soient forcées.
3. Les fenêtres ne devraient être ouvertes qu'en cas de nécessité et devraient toutes être munies de système de verrouillage.

Pour sécuriser l'argent et les médicaments :

1. S'assurer que l'argent et les médicaments sont entreposés la nuit dans un coffre-fort de minimum classe 2 (ULC code TL-15).